Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_030-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du lundi 30 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	

Vote	
Aucun	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **08/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 mars 2026 .
L'an 2026, le 30 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMETAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M.ROLLAND Thierry, Mme CLEMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à Mme GUIHARD Lydie

Secrétaire de séance : Mme GOGUET Pascale

DÉLIBÉRATION 2026 -030 — Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'école des écoles publiques Anne Sylvestre et Jean de la Fontaine

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire.

Dans chaque école publique, il est formé un conseil d'école, qui prend les grandes décisions sur la vie de l'école, et notamment le vote du règlement intérieur et l'organisation de la semaine scolaire.
Suivant les dispositions de l'article D 411-1 du Code de l'Education, le conseil d'école est composé, outre le directeur de l'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et le délégué départemental de l'éducation nationale, du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.
Suite au renouvellement intégral du Conseil municipal intervenu le 15 mars dernier, il convient de procéder à la nomination des nouveaux représentants de ce dernier au sein des conseils des écoles publiques Anne Sylvestre et Jean de la Fontaine de Romillé.
Ces nominations doivent intervenir par vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'Assemblée.
Le Conseil municipal sera par conséquent préalablement consulté sur l'opportunité d'un vote à bulletin secret pour ces nominations, puis il sera procédé à celles-ci selon les modalités de désignation choisies (il est précisé que le Conseil municipal peut bien entendu nommer le même représentant dans les deux conseils d'école).

Le Conseil municipal est invité à bien vouloir délibérer de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_030-DE

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des délégués de la Commune auprès des conseils d'école des écoles publiques Anne Sylvestre et Jean de la Fontaine de Romillé par un vote au scrutin secret.
- **Désigne** Mme Roseline MESMIN en qualité de déléguée de la Commune auprès de ces deux conseils d'école.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

